

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le sept novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du trente et un octobre deux mil seize, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HEDE, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Abderrahim ASSIM, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Gérard VANHUSE, Sophie LEFEUVRE, Gérard MARECHAL, Dalila GHOUL, Éric ROUSSEL, Régis RICHARD, Sylvie PORQUET, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Serge BLANCHET, Béatrice REIMUND, Chantal BOULET.

Etaient absents excusés : MM Philippe DAUTREMER, Nicole COZETTE, Pascale HOUZE.

Etait absent : MM Jacky PETIT.

Avaient donné pouvoir : Philippe DAUTREMER à Colette FINET, Nicole COZETTE Serge LEFEUVRE, Pascale HOUZE à Corinne FOVET.

Présents : 25 Représentés : 03 Votants : 28

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 19 septembre 2016
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire
- 4) Modification de la régie de recettes de produits divers
- 5) Actualisation des compétences d'Amiens Métropole
- 6) Plan d'alignement : angle des rues Henri Barbusse et du 11 novembre 1918
- 7) Vente de la M.A.P.A de Longueau et des 24 Studios T1 bis
- 8) Droit d'initiative

1) Compte rendu du conseil municipal du 19 septembre 2016 :
Le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance :
Madame Nathalie MARCHAND-CARLIEZ est désignée secrétaire de séance.

3) Communications du Maire :

Une nouvelle association vient de se créer sur notre commune : Un sourire, un regard d'autiste avec Sasha. Elle aura un stand sur le marché de Noël afin de sensibiliser les gens sur ce qu'est l'autisme, et de pouvoir récolter quelques dons. Le 02 avril 2017, lors de la journée Nationale de l'autisme, une randonnée pédestre sera ouverte à tous. Nous en reparlerons.

Par ailleurs, comme l'année dernière Amiens-Métropole a fixé huit dimanches pour l'année 2017, pour l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail :

- 15 janvier, 02 juillet, 26 novembre, 03 décembre, 10 décembre, 17 décembre, 24 décembre et 31 décembre.

La branche automobile est exclue de ce dispositif.

4) Modification de la régie de recettes de produits divers :

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE :

Les délibérations du conseil municipal N°97/02-12/2d, du 12 février 1997, et 16/09-19/07 du 19 septembre 2016 sont modifiées comme suit leur son article 1 :

« Il est institué auprès de la commune de Longueau, une régie de recettes pour l'encaissement de divers produits : dons, libéralités, quêtes, participation aux repas des personnes âgées, caution pour prêt C.D, photocopie de documents, produits divers et exceptionnels, recettes des chèques vacances, recettes du marché de Noël, *recettes du centre de vacances.* »

Le reste des délibérations ne subit aucune modification.

Adopté à l'unanimité.

5) Actualisation des compétences d'Amiens Métropole :

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE :

Les dispositions exposées dans le tableau et proposant une nouvelle rédaction des compétences d'Amiens Métropole, sont approuvées.

Le conseil municipal émet un avis favorable à une nouvelle rédaction des compétences d'Amiens métropole.

Adopté à l'unanimité.

6) Plan d'alignement : angle des rues Henri Barbusse et du 11 novembre 1918 :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accepter l'alignement proposé par le bureau d'études AGEO en limite du projet de la SCI MARTIN LEGLISE à partir du plan.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à délivrer un arrêté individuel d'alignement au pétitionnaire sur la base de cet élément graphique.

Adopté à l'unanimité.

7) Vente de la M.A.P.A de LONGUEAU et des 24 studios T1 bis :

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE d'émettre un avis favorable sur le principe de la cession de l'EHPAD Odette Calfy et des 24 studios T1 bis à l'établissement public de santé.

Il fixe le prix de la cession du bâtiment de l'EHPAD et des 24 studios T1 Bis, à 950 000 €.

Il autorise le Maire à défaut l'adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Adopté par 20 voix pour, 07 abstentions, 1 vote contre

La séance est levée à 22H15.

La secrétaire de séance,
Nathalie MARCHAND-CARLIEZ